



Circulaire n° 3941

# Circulaire

aux administrations communales  
et aux syndicats de communes

**Objet :** COVID-19 - Renouvellement des contrats d'adhésion au chèque-service accueil

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant le sujet sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



## **Circulaire aux administrations communales, aux syndicats de communes**

**Objet :** Circulaire aux administrations communales concernant le renouvellement des contrats d'adhésion au chèque-service accueil

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle au coronavirus Covid-19, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a décidé de prolonger tacitement les contrats d'adhésion au chèque-service accueil arrivant à échéance en décembre 2020 ou janvier 2021.

La prolongation tacite de ces contrats d'adhésion au chèque-service accueil arrive à échéance le 31 janvier 2021.

Les parents ayant bénéficié de cette prolongation tacite doivent donc effectuer la demande de renouvellement du contrat d'adhésion au chèque-service accueil auprès de leur commune au cours du mois de février 2021.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Claude MEISCH